



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 10 juillet 2018

Tour de France – Horaires de fermeture des accès et dérogations

Selon les termes de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018 fixant les conditions de passage du Tour de France en Sarthe le 13 juillet 2018, le Tour de France empruntera l'itinéraire suivant :

- ⇒ RD 112 de Gesvres (53) à Saint-Léonard-des-Bois (72)
- ⇒ RD 258 de Saint-Léonard-des-Bois (72) à Moulins-le-Carbonnel (72)
- ⇒ RD 150 de Moulins-le-Carbonnel (72) à Héloup (61)
- ⇒ RD 311 de Saint-Paterne (72) à Mamers (72) en traversant les communes de Villeneuve-en-Perseigne, Neufchâtel-en-Saosnois, Saint-Rémy-du-Val, Vezot, Saint-Longis.

Sur ces axes, sont interdits :

- ⇒ **Le stationnement de 8h à 17h (15h pour Saint-Léonard-des-Bois) ;**
- ⇒ **La circulation de 11h à 17h.**

De 11h00 à 11h45, ces axes sont franchissables en s'assurant de la plus grande vigilance.

La fermeture définitive de ces voies par la gendarmerie aura lieu à 11h45. Elles seront ré-ouvertes à la circulation 15 minutes après le passage du véhicule de fin de course.

A compter de 11h45, le circuit emprunté par le Tour de France est considéré comme privatif. Les conducteurs qui justifieront d'une urgence particulière pourront être autorisés à franchir les voies interdites après validation par l'officier de liaison du Tour de France (traversée de l'axe uniquement) au niveau des points de cisaillement ci-dessous :

- ⇒ A Mamers :
 - Rond-point du Super U (D955)
 - Intersection entre la rue Charles Granger et l'avenue de la République (carrefour à feu)
- ⇒ A saint-Longis : rond-point du LIDL (D311)
- ⇒ A Villeneuve-en-Perseigne, au lieu-dit « Le Buisson » : intersection D311/D236
- ⇒ A Moulins-le-Charbonnel : intersection D56/D150/D200

Les activités pouvant justifier d'une urgence sont les activités médicales, les services publics notamment les services de secours, et les transports de denrées périssables. Seuls les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont autorisés à emprunter l'axe sous escorte de la Garde Républicaine, après accord préalable.